## VENTES A L'ENCAN.

# Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente Importante

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

—DE—

Propriétés dans le Second et Troisième District et la Paroisse St-Bernard,

**Des plus Désirables, Rémunératives et Eligibles**

Encoignure BIENVILLE et DAUPHINE occupé par D. MERCIER'S SONS. LA GRANDE MAISON si favorable connue de modes et de droiture en affaires.

No 311 rue DAUPHINE, touchant à la précédente propriété. Elégante Bâtisse à trois étages en briques.

Coin BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Bourbon et Conti), occupé par Rapho et autres, comme Café de premier ordre, Boucherie et Restaurant.

COIN BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Douane et Bourgogne), occupé comme salle de billard et salon.

COIN ST LOUIS ET DAUPHINE, élégante résidence et magasin en briques à trois étages.

No 1033 DAUPHINE, entre Ursulines et St Philippe élégante résidence en briques à deux étages avec attique.

COIN CHARTRES ET CONTI, magasin imposant à quatre étages en briques.

COIN BAYOU ROAD et ST CLAUDE, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, bâtisse en briques à un étage.

BAYOU ROAD, entre St Claude et Remparts, bâtisse en briques à un étage.

Nos 1124 et 1126 RUE ST CLAUDE, entre Ursulines et Bayou Road, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, élégante maison à deux corps de logis.

1128-1130 RUE St. CLAUDE, entre Ursulines et Bayou Road, vis à vis de l'Eglise St. Augustin. Elégante maison à deux corps de logis.

COLUMBUS, entre Roman et Prieur. Jeli Cottage.

1612-1614 Orléans et St. Pierre, entre Claiborne et Robertson. Résidence à un étage.

**PAROISSE St. BERNARD**

UN ARPENT DE TERRE face au fleuve Mississipi, sur 80 arpents de profondeur.

**J. A. MERCIER**

vs

**Wm J. MERCIER & AL.**

No 61,528—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 16 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 avril 1900 en cour en pleine séance, et signé en cour en pleine séance le 9 avril 1900 par l'Honorable George H. Théard, juge, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

**SECOND DISTRICT.**

1° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 93, borné par les rues Dauphine, Bienville, Douane et Bourgogne, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et face sur la rue Bienville de 85 pieds 3 pouces et une ligne et 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de large à l'arrière.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage, ayant une grande pièce comme Café et 5 chambres, une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises ayant 4 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, lequel lot mesure 38 pieds 6 pouces de face sur la rue Bienville sur 82 pieds 5 pouces de profondeur et de face sur la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse en briques couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $103 par mois avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

3° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant 71 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces. Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à deux étages, en briques, couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $72 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

4° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Conti et Bienville, mesurant 22 pieds de face à la rue Dauphine, 114 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro 2, 110 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur de l'autre côté, vers la rue Bienville, à laquelle profondeur il se contracte à angle droit 7 pieds 2 pouces, puis en arrière sur un angle droit 3 pieds 11 pouces, et 15 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne au fond, et le lot numéro 4, qui se trouve en arrière de la propriété précédemment décrite, et qui mesure 18 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur la ligne à l'arrière qui le sépare desdits lots numéros 1 et 2, courant en arrière 92 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur chaque côté de la ligne, et a 19 pieds 2 lignes de largeur sur l'extrême ligne du fond, et l'usage d'une allée ou entrée ouvrant sur la rue Dauphine, de elle a une facade de 4 pieds 6 pouces; de là allant au fond des lots Nos 2 et 3, où elle court à angle droit vers la rue Bienville à la ligne dudit lot No 4, ayant une largeur de 10 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprenant la très élégante bâtisse à trois étages, en briques, couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant jolie grille en fer, le rez-de-chaussée occupé par D. MERCIER'S SONS comme Bureau et les étages supérieurs ayant 12 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $25 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes termes.

5° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 69 borné par les rues Bienville, Bourbon Dauphine et Conti, formant l'encoignure des rues Bienville et Dauphine et mesurant 64 pieds 9 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dauphine et 50 pieds de face et profondeur sur la rue Bienville

Les améliorations comprennent trois bâtisses à un étage, couvertes en ardoise, occupées comme Café, Marché, Restaurant etc., waterworks, lieux d'aisance etc. Cette propriété est louée à bail, jusqu'au 30 septembre 1900, à $50 par mois, avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet numéro 29, borné par les rues Chartres, Conti, Decatur et Bienville, mesurant 53 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti sur 128 pieds 2 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Decatur et 58 pieds 9 pouces et 8 lignes de face à la rue de Chartres, à laquelle distance ledit lot diminue en largeur 32 pieds 8 pouces et une ligne parallèle avec la rue Conti et court avec cette largeur diminuée à une profondeur de 69 pieds 4 pouces et 2 lignes de manière à ce que ledit lot mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les améliorations comprennent l'imposant et substantiellement construit magasin à quatre étages couvert en ardoises, formant l'encoignure des rues Conti et Chartres.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1901 à $65 par mois.

7° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 70, borné par les rues St. Louis, Conti, Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 53 pieds 1 1/2 pouces de profondeur et de face à la rue St. Louis.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises et contenant au coin, un grand magasin et 3 chambres face à la rue St. Louis au rez-de-chaussée et 6 chambres au second et troisième étages, lieux d'aisance waterworks, etc.

8° Deux lots de terre, qui se touchent, dans l'ilet No 194, borné par les rues Laborde, Robertson St-Pierre et Orléans, et mesurant chacun 26 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans, sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence à étage avec mansarde, couverte en ardoises, portant les Nos 1612 et 1614 rue Orléans, contenant un rez-de-chaussée, 7 chambres, chambre dans la mansarde, aussi une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Les écuries et hangars qui se trouvent sur la propriété ne sont pas inclus dans la vente.

9° Un certain lot de terre situé dans l'ilet

## VENTES A L'ENCAN.

# Spear & Escoffier.

No 84, borné par les rues St Philippe, Dauphine, Bourgogne et Ursulines, mesurant 34 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une belle résidence en briques à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, antichambre et une galerie fermée au rez-de-chaussée, 5 chambres et galerie fermée au second. 1 chambre et 3 cabinets dans la mansarde; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, attenant à la maison principale avec 3 chambres, dépense et chambre à charbon au rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, galeries et cabinets à chaque étage, cour en pierres plates et en briques, waterworks, citerne double, hangar, etc. Louée $35 par mois.

10° Un certain lot de terre dans l'ilet No 111, borné par les rues Nord Remparts, St-Claude, Bayou Road et Ursulines, formant le coin des rues Bayou Road et St-Claude et mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Bayou Road, 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude, et 82 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Remparts, et 36 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant 7 chambres, une bâtisse à deux étages à l'arrière, couverte en ardoises, ayant 6 chambres, etc.

11° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111 borné par les rues Hôpital, St-Claude, Nord Remparts et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces sur une ligne et 80 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue Nord Remparts sur une largeur dans le fond de 31 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques couverte en ardoises ayant 6 chambres, lieux d'aisance, etc.

12° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 111, borné par les rues Hôpital, St-Claude, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 29 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Ursulines, 98 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de la rue Hôpital et 30 pieds 4 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc

13° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111, borné par les rues St. Claude Hôpital, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 30 pieds un pouce et 4 lignes de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 32 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines, auquel point il prend une direction vers la rue de l'Hôpital 3 pieds à angle droit, puis à angle droit jusqu'au fond 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une largeur dans le fond de 31 pieds.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.,

**TROISIEME DISTRICT.**

14° Un certain lot de terre dans l'ilet 896, borné par les rues Roman Prieur, Kerlerec et Columbus, lequel lot mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage ayant quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

**PAROISSE ST-BERNARD.**

15° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St-Bernard dans cet Etat, à environ cinq mille au nord de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant environ un (1) arpent de face audit fleuve, ayant une profondeur d'environ quatre vingts (80) arpents, bornée sur la ligne limite supérieure par la propriété autrefois de Geo. Lanaux et sur la ligne inférieure par celle de Pierre Van Rooten. Le tout desquelles propriétés sont plus pleinement décrites dans l'inventaire pris par Jules F. Meunier, notaire, le 20 mars 1900 et conformément à des mesures de plans par D. E. Seghers voyer, maintenant à la Bourse pour référence.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus, comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à huit pour cens par an du jour de la date de la signature de l'acte de vente, garantis par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur de faire assurer les propriétés pour leur pleine valeur jusqu'à plein et paiement final desdits billets et de transférer les polices d'assurances au vendeur ou tout autre porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour le recouvrement desdits billets ou en partie, l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication, remboursera les primes d'assurance non expirées, assumera les taxes de 1900, n'aura droit aux loyers des propriétés acquises seulement de la date de la signature des actes de vente et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudicat on dix pour cent de son enchère. Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.

JEROME MEUNIER, et
CHARLES F. CLAIBORNE avocats.
11 avril—11 16 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

## PROPRIETES DESIRABLES

Dans le Troisième District.

Nos 832-836 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Dauphine.

Nos 909-911-913-915 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Remparts.

Wm E. et Arthur Burke vs Le Mineur Arthur Burke.

No 61,497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J Spear Encanteur—bureau 813 rue Commune, MERCREDI, 9 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur bureau et bourse, No 813 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 mars 1900, en cour en pleine séance et signé en cour en pleine séance, le 2 avril 1900, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée ci-dessous, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La moitié d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Mandeville et Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Mandeville, Dauphine et Marigny. Ladite moitié est à prendre à une distance de 30 pieds du dit encoignure et mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine à l'arrière de chaque côté, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre A, sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 16 mars 1890 et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers, ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis, par hypothèque avec lien et privilège de vendeur et la stipulation de porter intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, les acquéreurs d'assumer le paiement des taxes pour l'année courante 1900 et les timbres de revenu des Etats-Unis, en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, et passé pardevant John R. Legier, notaire public en cette ville, et devra contenir toutes les clauses usuelles et de coutume. Les acquéreurs seront tenus de déposer dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur au moment de la vente.

Robert Legier, avocat.
6 avril—6 11 18 25—mai 2 9

## VENTES A L'ENCAN.

# Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## JOLIE MAISON

à un étage et à deux corps de logis presque neuve,

**Nos 3117-3119 rue Dumaine, entre Lopez et Rendon.**

Les chars de la ligne Orleans RR. Co., du City Park et du Bayou St-Jean passent devant la propriété.

Tous les agréments sont à la main.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 422 borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Lopez et Rendon, edit lot est désigné par le No 28 et mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve, ayant quelque huit chambres, latrines citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité, telles que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement desdits billets, etc., l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1900, ainsi que tous les timbres de revenu des Etats-Unis et de déposer avec l'encanteur, au moment del adjudication, 10 0/0 de son enchère pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, N. P. aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.
19 avril—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriété de valeur dans le Second District,

No 918 rue Bourgogne entre Dumaine et St-Philippe.

SUCCESSION DE Mme THEODORE OWIN.

No 61,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 6 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 30 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 85, borné par les rues Bourgogne, Dauphine St-Philippe et Dumaine, mesurant, mesure française, 30 pieds de face sur la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse devant couverte en ardoises devant et à l'arrière, une autre bâtisse couverte en ardoises ayant deux chambres et cabinets, hangar fermé, citerne, latrines, hangar à laver, porte cachère, etc., etc.

Termes et condition Un tier ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur ladite propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John R. Legier, notaire public et de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume en égard au transfert de la police d'assurance, le paiement des frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire, etc., les taxes de l'année 1900 et les timbres de l'internal revenu des Etats-Unis devant être assumés et payés par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère au moment de la vente pour garantir la vente.

2 mai—2 9 16 23 30 juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

## COTTAGE DESIRABLE,

**No 818 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.**

**Entouré de tous les Agréments.**

Succession de James McGovern.

No 58,352—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Bourgogne et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, galerie devant, latrines, barrière à claire-voie etc.

Termes et Conditions. — La moitié ou plus, comptant, la balance à un, ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; l'acte de vente de contenir le pacte de non aliénation avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuite judiciaire pour le paiement des dits billets, assurance et le transfert de la police, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres de revenu des Etats Unis ainsi que les timbres sur l'acte et les billets.

Charles F. Claiborne, avocat
19 av—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Cottage No 2118 rue Septième.

**Terrain 27' 3" 2''' x 100'.**

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, No 732 rue Commune, MERCREDI, le 16 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 9 avril 1900, docket No 58,440 pour le compte de la succession de Richard Wilson et femme aux enchères publiques il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 307, borné par les rues Septième, Franklin, Harmony et Saratoga, et mesurant 27' 3" et 2''' de face à la rue Septième sur une profondeur de 100' entre lignes parallèles, connu comme lot No 16.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois connue par le No 2118 rue Septième.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans. 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant en plus les taxes que pour 1900 et devant faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Actes de vente, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jeff C. Wenck, notaire.

12 avril—12 21 28—mai 5 12 13 16

## VENTES A L'ENCAN.

# Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 1338 et 1340 avenue Esplanade, entre les rues Marais et Villeré

Succession de Mme Bienvenu Breaud.

No 61,774—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & Co—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau No 832 rue Commune — MARDI, 5 juin 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 4 mai 1900, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La résidence-cottage désirable simple en briques Nos 1338 et 1340 avenue de l'Esplanade, avec une addition en briques à 2 étages dans le fond, contenant en tout quelque dix chambres, vestibule dans le fond, lieux d'aisance, etc Dans la cour il y a 2 citernes, hangar, etc, allées de côté et trottoir pavé, plus amplemen décrit comme suit, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Marais, Villeré et Quartier, mesurant 35 pieds 9 3-8 pouces de face à la rue Esplanade, 180 pieds 3 pouces de profondeur sur un côté, 102 pieds de profondeur sur l'autre côté et 14 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets de l'acquéreurs à un et deux ans, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, le prix entier portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

Acte de vente pardevant J. J. Ward, Esq. N. P., incluant les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1900 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour garantir la vente.

5 mai—5 8 15 22 29—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

## No 4812 BOURGOGNE,

**Près l'avenue Jourdan.**

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, 15 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, daté le 19 mars 1900, et rendu dans la succession de Robt Meridith (ou Meridier), No 60,981 du dossier de ladite cour:

Le cottage en bois No 4812 rue Bourgogne, contenant 4 chambres, citerne, etc, plus complètement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Deslondes et Dauphine et l'avenue Jourdan, commençant à une distance de 97 pieds de l'encoignure des rues Bourgogne et Deslonde, et mesurant 78 pieds de face à la rue Bourgogne sur 30 de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et faisant un dépôt comptant de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Rouen, notaire.

14 avril—14 17 24—mai 18 15

# E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 46,375—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

## VENTE IMPORTANTE

—DE—

## DIAMANTS

Succession de Helen C. Haley.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR, Bureau Nos 225, 227 et 229 rue Baronne—

EN VERTU D'UN ORDRE DE LA COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 24 avril 1900, et à moi adressé, je procéderai de vendre le—

**MERCREDI 9 MAI,**

A MIDI,

## A LA BOURSE DE CURTIS,

225, 227 et 229 rue Baronne.

**Un Lot de Propriété Mobilières,**

CONSISTANT PRINCIPALEMENT DE

## DIAMANTS ET JOAILLERIES,

D'après l'inventaire enregistré.

CONDITION—COMPTANT.

Les examens sont autorisés à la Bourse les 3 et 9 mai, entre midi et 2 heures P. M.

E. CURTIS, Encanteur.

HENRY CHIAPELLA, avocat de la succession

26 avril—26 29—mai 1 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 61,592.

SUCCESSION DE E. EVARISTE MOISE.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR — Bureau 225, 227 et 229 rue Baronne—En vertu d'un ordre de a Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 18 avril 1900 et à moi adressé, je procéderai de vendre le MARDI 22 mai à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot No 50, dans l'ilet borné par les rues Erato, Magazine, Camp et Gaiennie, portant le No municipal 1123 rue Erato, mesurant 40 pieds, mesure française, sur la rue Erato sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sujet à une annuitée de vingt dollars par mois en faveur du Père Pierre M. L. Massardier.

TERMES ET CONDITIONS — COMPTANT.

Acte de vente pardevant Charles Forman, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant aussi payer pour les timbres du revenu, et assumer les taxes de l'année courante. Plan de la propriété à la Bourse.

E. CURTIS, Encanteur.

20 avril—20 24—mai 1 8 15 22

# Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

**LE COTTAGE DOUBLE**

**Nos 5418 et 5420 rue du Camp,**

Près l'avenue Peters.

SUCCESSION DE ANDREW MILLER.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 50,078.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 29 mai 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, PAR JAS. A. BRENNAN, 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé le 23 avril 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Octavie et l'avenue Peters, désignée comme lot No 19 sur un devis de E. Pilié, voyer, daté le 3 août 1899, d'après lequel ledit lot ou portion de terre, commençant à une distance de 118 pieds de l'avenue Peters et mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur de 115 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans. 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur payant les taxes de 1900 et les timbres de revenu. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

27 avril—27—mai 1 8 15 22 29

## PITH AND POINT.

That last ditch has never been dug in any war, and nobody has ever died in it.—Town Topics.

When egotists marry there is a fair chance that one of them will get over it.—Puck.

Mistress—"Bridget, I wish you wouldn't be so boisterous with the butcher." Bridget—"Sure, mum, it's him that does all the cuttin' up."—Philadelphia Record.

"Weatherly got inside the fire lines at last night's conflagration and a wall fell on him." "Gracious! Did it kill him?" "No; he laughed it off."—Town Topics.

Rastus—"See hyah. I done thought you tole me dis 50-cent shirt wouldn't fade! I done only had it washed once!" Grabbenstein—"Vashed! Vashed! Vat could you egspegt? Vy didn't you keep id glean?"—Indianapolis Press.

"I can't engage you, for my friend, the councilor's wife, discharged you for eavesdropping." "You can't imagine, baroness, what I heard in that house!" "Well, I'll give you a trial, after all."—Fliegende Blaetter.

"What's your game?" asked the man with the big cigar in the Pullman. "If you mean my profession," replied the other, with dignity, "I'm a maker of books." "And I'm a bookmaker," cried the first, heartily. "Shake!"—Philadelphia North American.

"Say, Weary, I didn't know Wigsby Walkover wuz a college man." "Is he? Wot makes you think it, Limpy?" "'Coz he's chalked a motter over de door of de old barn where de boys all sleeps." "And wot is it?" "'Abandon soap all yees dat comes inside.'"—Cleveland Plain Dealer.

## A SPANISH WOMAN FIGHTER.

**Senora Gamundi Who Fearlessly Led a Revolt of Prisoners Held by Filipinos.**

The Spanish commission estimates the number of Spanish subjects yet in the hands of the rebels at 1,700. Stories of their wretched condition are coming into Manila daily. They are on the verge of starving, for the mountains where they are detained can provide very little food and the Americans are holding the principal towns round about. Senora Gamundi, wife of Second Lieut. Pedro Gamundi, is among the 800 prisoners now held in the hills surrounding Mount Cristobal, at whose base is the village of Dolores. The district contains many rebels of the worst class, men who have done no work for the last three years and have lived by carrying a rifle and preying on the inhabitants, says the New York Sun.

Senora Gamundi, so the story goes, has proved herself a Castilian Joan of Arc by putting herself at the head of the forlorn band and defying the Filipino keepers. Arming her male companions with sharp sticks and stones, she led a wild charge which came very near effecting the liberty of the entire lot. She is a type of the natives of Galicia in Spain. She is slight of build and has long auburn hair and a fair skin. Unable long to endure the indignities to which her comrades were subjected she at last started the revolt which she had been secretly urging the men themselves to make. "To be killed is better than to starve," she declared one day, "and we can at least enjoy a revenge."

"It will be useless to try. We shall only be killed or else be compelled to submit to further torture," the men said. "The Filipinos have guns and will shoot us down like dogs."

"Follow me, then, ye cowards!" she cried.

She seized a club and a stone. Her spirit inspired a short period of despairing reckless daring among the officers and men around her. In an instant there was a riot. The Filipino guards yelled "Halto!" and in vain raised their rifles threateningly. The foremost received a thwack from the stick in Senora Gamundi